

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-152

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mme Jean-Pierre REGNAULT 14, Place du Général de Gaulle, café le St Hubert afin d'organiser une course de garçons de café le dimanche 9 juillet 2023,

### ARRETE :

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit Place du Général de Gaulle, sur l'ensemble des emplacements situés devant les n°16 à 22, et ce, **le dimanche 9 juillet 2023 de 8h à 14h.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation réglementaire temporaire sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 29/06/2023

Le Maire,

**David CALCOEN**



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 29/06/2023  
Le Maire,  
**David CALCOEN**

